

Saint-Père-Marc-en-Poulet, le 26 février 2026

Aux conseillers municipaux

*Dossier suivi par Adeline BOURDAIS
Directrice Générale des Services
adeline.bourdais@ville-saint-pere.fr*

Cher (e) Collègue,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la séance du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le :

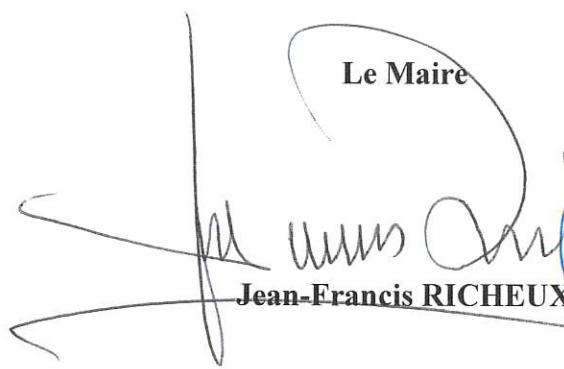
Le lundi 2 mars 2026 à 19h00
Salle du Conseil à la Mairie

Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour.

Veuillez agréer, cher (e) collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Vous pouvez consulter le compte-rendu du dernier Conseil Municipal sur notre site internet <http://www.ville-saint-pere.fr/> au sein de la rubrique conseil municipal. Merci d'en prendre connaissance.

Le Maire



Jean-Francis RICHEUX



Selon l'article L 2121-10 du CGCT la convocation est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

PJ : ordre du jour du conseil municipal du 2 mars 2026